

Guide de développement des entraîneurs de Water-Polo Canada

Introduction

Water-Polo Canada (WPC) a préparé ce document pour expliquer clairement à nos organisations provinciales de sport (OPS) ou fédérations provinciales le cheminement de perfectionnement des entraîneurs*.

Selon l'International Council of Coaching Excellence, la ou le responsable du développement d'entraîneurs (RDE)¹, « n'est pas simplement un entraîneur d'expérience ou un transmetteur de connaissances sur le travail de l'entraîneur – c'est une personne formée pour faire progresser, soutenir et mettre au défi les entraîneurs afin qu'ils puissent continuer à perfectionner leurs connaissances et leurs habiletés de façon à offrir des expériences sportives positives et efficaces à tous les participants ». Bref, le RDE doit avoir une expertise en enseignement ET en entraînement.

Toute personne qui participe à la direction ou au perfectionnement d'entraîneurs peut être considérée comme une responsable du développement d'entraîneurs. Dans le cadre du parcours du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), ces personnes peuvent jouer trois rôles : celui de personne-ressource (PR), d'évaluateur d'entraîneurs (ÉE) ou de formateur de responsables du développement d'entraîneurs (FRDE). Chaque parcours comprend cinq (5) étapes : Évaluation en ligne de la prise de décisions éthiques, Formation de base, Formation propre au contenu, Coanimation et Évaluation. Pour qu'une ou un RDE exécute seul les tâches de son rôle particulier (PR, ÉE ou FRDE), cette personne doit avoir été formée, c'est-à-dire qu'elle doit avoir complété les étapes une à quatre de son parcours.

Survол du parcours des responsables du développement d'entraîneurs

- 1) Évaluation en ligne - Prise de décisions éthiques (PDÉ) :** toute personne qui veut devenir responsable du développement d'entraîneurs doit se soumettre à une évaluation sur la prise de décision éthique avant d'entreprendre une formation comme personne-ressource, évaluateur d'entraîneurs ou formateur des responsables du développement d'entraîneurs. La personne qui a déjà suivi le cours de PDÉ peut se soumettre gratuitement à cette évaluation en allant sur son profil dans Le casier et en cliquant sur l'onglet de formation en ligne.
- 2) Formation de base (FB) :** ce cours enseigne aux nouveaux RDE les compétences et techniques nécessaires pour bien remplir leur rôle. On recommande fortement à tous les RDE de suivre d'abord la formation de base qui les préparera aux prochaines étapes.
- 3) Formation propre au contenu (FPC) :** ce cours permet aux participants de se familiariser avec les ateliers de WPC et le matériel d'évaluation dans divers contextes d'entraînement. Cette étape comprend aussi des mini-animations ou des mini-évaluations, ce qui leur donne l'occasion de s'exercer avec des collègues à animer des ateliers et à évaluer des entraîneurs. C'est à cette étape que le RDE décide du cadre dans lequel il veut évoluer (soit entraîneur de sport communautaire, de compétition ou de compétition avancée).

* Le masculin sert parfois de genre neutre pour faciliter la lecture du texte et désigne autant les femmes que les hommes, le cas échéant.

¹ « Devenir responsable du développement des entraîneurs du PNCE. » Association canadienne des entraîneurs, <https://coach.ca/fr/devenir-responsable-du-developpement-des-entraîneures-et-des-entraîneurs-du-pnce>.

***Remarque :** Un RDE doit suivre une formation propre au contenu de chaque contexte dans lequel il veut évoluer. De plus, la certification actuelle du RDE déterminera dans quel contexte un entraîneur peut animer ou évaluer. Par exemple, le RDE qui est certifié comme entraîneur de niveau compétitif pourra animer ou évaluer au niveau Sport communautaire ou Compétition seulement.

- 4) **Coanimation aussi appelée coprestation :** les activités de coanimation donnent aux RDE l'occasion d'animer des ateliers ou d'évaluer des entraîneurs dans un contexte particulier. À sa première coanimation, le RDE aura le soutien d'un FRDE expérimenté. S'il le désire, un RDE peut répéter l'expérience de prestation d'un atelier avec un FRDE.

***Remarque :** Après avoir terminé sa séance d'animation et ses évaluations en ligne (PDÉ, FB et FPC) le RDE est qualifié de « formé ». Même si cette personne n'aura pas le statut de « responsable certifié » avant d'avoir réussi la dernière étape de son parcours qui est l'évaluation, elle est apte à animer des ateliers destinés aux entraîneurs ou à évaluer des entraîneurs sans assistance.

- 5) **Évaluation :** Pour être « certifié », le RDE doit être évalué par évaluateur FRDE de WPC. Un formateur expert multisports peut aussi faire cette évaluation si aucun FRDE de WPC n'est libre. Les RDE sont évalués pour confirmer qu'ils ont les compétences et les connaissances nécessaires pour évaluer et former des entraîneurs actuels ou à venir.

PARCOURS DÉTAILLÉS DES RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT D'ENTRAÎNEURS

Personne-ressource² :

Tout atelier du PNCE est animé par une personne-ressource (PR) formée qui a suivi une démarche de formation normalisée. Les PR sont essentielles au développement d'entraîneurs compétents et bien informés qui pourront par la suite contribuer au développement d'athlètes et de participants plus heureux dans un milieu sécuritaire.

² « Personne-ressource du PNCE. » Association canadienne des entraîneurs, <https://coach.ca/fr/personne-ressource-du-pnce>.

Parcours des personnes-ressources :

Formation de base	Formation propre au contenu	Coanimation <small>Formelle</small>	Évaluation <small>Certifiée</small>
Modules:	Lignes directrices/Modules:	Processus:	Processus:
<ul style="list-style-type: none"> • Aperçu de l'atelier et du PNCE • Fonctions de la personne-ressource • Éléments d'une activité d'apprentissage efficace <small>[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10] [11] [12] [13] [14] [15] [16] [17] [18] [19] [20] [21] [22] [23] [24] [25] [26] [27] [28] [29] [30] [31] [32] [33] [34] [35] [36] [37] [38] [39] [40] [41] [42] [43] [44] [45] [46] [47] [48] [49] [50] [51] [52] [53] [54] [55] [56] [57] [58] [59] [60] [61] [62] [63] [64] [65] [66] [67] [68] [69] [70] [71] [72] [73] [74] [75] [76] [77] [78] [79] [80] [81] [82] [83] [84] [85] [86] [87] [88] [89] [90] [91] [92] [93] [94] [95] [96] [97] [98] [99] [100]</small> • Stades de développement du groupe <small>[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10] [11] [12] [13] [14] [15] [16] [17] [18] [19] [20] [21] [22] [23] [24] [25] [26] [27] [28] [29] [30] [31] [32] [33] [34] [35] [36] [37] [38] [39] [40] [41] [42] [43] [44] [45] [46] [47] [48] [49] [50] [51] [52] [53] [54] [55] [56] [57] [58] [59] [60] [61] [62] [63] [64] [65] [66] [67] [68] [69] [70] [71] [72] [73] [74] [75] [76] [77] [78] [79] [80] [81] [82] [83] [84] [85] [86] [87] [88] [89] [90] [91] [92] [93] [94] [95] [96] [97] [98] [99] [100]</small> • Nature du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Microanimation portant sur le contenu d'un module • Administration du module • Formation liée au Casier • Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE • Examen des normes d'évaluation et du processus d'évaluation des PR 	<ul style="list-style-type: none"> • Séance préalable à la critique • <u>Coanimation</u> • Critique 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Séance préalable à la critique 2 <u>Observation formelle</u> 3 Critique 4 Plan d'action 5 Recommandation finale

Évaluateur d'entraîneurs³ :

Un évaluateur d'entraîneurs (ÉE) contribue au développement des entraîneurs une fois qu'ils ont suivi leur formation du PNCE. Le travail comprend l'évaluation, la mesure des compétences, le débriefage et le suivi des entraîneurs qui veulent obtenir leur certification.

Parcours des évaluateurs d'entraîneurs :



³ « Évaluateur d'entraîneurs du PNCE. » Association canadienne des entraîneurs, <https://coach.ca/fr/evaluatrice-et-evaluateur-dentraîneures-et-dentraîneurs-du-pnce>.

Formateur des responsables du développement d'entraîneurs⁴ :

Le rôle du FRDE est de former, d'évaluer de soutenir et d'encadrer les responsables du développement d'entraîneurs.

Parcours des formateurs des responsables du développement d'entraîneurs :

Formation de base	Formation propre au contenu	Coanimation <small>Formé(e)</small>	Évaluation <small>Certifié(e)</small>
Modules:	Lignes directrices/Modules:	Processus:	Processus:
<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base à l'intention des personnes-ressources (PR) • Formation de base à l'intention des évaluatrices et des évaluateurs d'entraîneurs (EE) • Formation de base à l'intention des formatrices et des formateurs de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Administration des programmes du PNCE • Leadership au sein du PNCE • Microanimation portant sur la formation des responsables du développement des entraîneurs • Examen des normes d'évaluation s'appliquant aux FRDE • Lecture et signature du Code de conduite RDE du PNCE 	<ul style="list-style-type: none"> • Séance préalable à la critique • <u>Coanimation</u> • Critique 	<ol style="list-style-type: none"> 1 <u>Observation formelle</u> 2 Portfolio <ul style="list-style-type: none"> • <u>Autoévaluation</u> • <u>Évaluation de la coanimation</u> • <u>Évaluation de mentorat</u> • <u>Évaluation du et de la RDE évalués</u> • <u>Évaluation de l'organisme</u> • <u>Résumés des évaluations</u>

Foire aux questions

1) Quelle est la marche à suivre pour devenir PR ou ÉE?

Les fédérations provinciales (OPS) doivent choisir et former des PR; elles doivent aussi maintenir une liste de PR capables de fournir une formation des entraîneurs de niveau *sport communautaire* et *compétitif* ainsi que d'ÉE en mesure d'évaluer les entraîneurs de niveau *compétitif* dans leur province. Les OPS sont responsables du recrutement et de l'approbation des PR et des ÉE. Elles doivent aussi former les PR et les ÉE conformément aux procédures de recrutement et de formation approuvées par WPC avec l'aide de FRDE approuvés.

WPC doit choisir et former des PR en plus de maintenir une liste de PR autorisées à donner une formation aux entraîneurs de niveau *compétitif avancé*. WPC devra recruter et approuver des PD et des ÉE de ce niveau en plus d'assurer leur formation.

⁴« Formateurs de responsables du développement des entraîneurs du PNCE. » Association canadienne des entraîneurs, <https://coach.ca/fr/formateur-et-formatrice-de-responsables-du-developpement-des-entraîneurs-du-pnce>.

Les PR et les ÉE recherchés auront l'expérience et les compétences suivantes :

- Compréhension du DLTA de WPC et de ses implications;
- Connaissance et expérience de l'éventail complet du développement des habiletés en water-polo, en particulier au stade de développement pertinent;
- Compréhension des principes de la croissance et du développement en ce qui concerne et les groupes d'âge et le DLTA dans chaque contexte;
- Présence à des séances de formation des PR ou des ÉE animées par un FRDE formé ou certifié;
- Engagement à obtenir le titre d'entraîneur certifié dans le contexte pour lequel la PR ou l'ÉE suit sa formation.
- Engagement à suivre son parcours de formation et de certification particulier

Vous trouverez des renseignements complémentaires à ce sujet dans le Manuel pratique de WPC sur le PNCE

(http://www.waterpolo.ca/admin/docs/NCCP%20and%20OTCP/Manuel_operations_PNCE_octobre2014.pdf).

2) Quelle est la marche à suivre pour devenir FRDE?

WPC doit choisir et former des FRDE en plus de maintenir une liste de FRDE autorisés à former, faire progresser, évaluer et encadrer des PR et ÉE dans les divers contextes et programmes d'entraînement en water-polo du PNCE qui sont donnés par WPC et ses organisations provinciales.

Il n'existe à l'heure actuelle aucune liste complète de FRDE ayant l'éventail complet des compétences de prestation requises. Water Polo Canada a toutefois l'intention d'identifier, de former et de suivre des candidats recommandés afin de combler cette lacune. Les premiers candidats seront suivis et encouragés dans leur formation par des FRDE ayant plus d'expérience et issus d'organismes multisports de chaque province. Après leur identification, les candidats acquerront le titre de FRDE une fois qu'ils auront terminé la formation requise, été encadrés dans leur animation de programme et été évalués pour s'assurer qu'ils satisfont aux normes du programme.

Les FRDE recherchés auront l'expérience et les compétences suivantes :

- Expérience des méthodes de formation ou d'enseignement, de préférence auprès d'adultes;
- Expérience de prestation de formation technique en water-polo;
- Connaissance du paradigme de formation des entraîneurs du PNCE;
- Présence à un atelier multisports destiné aux FRDE;
- Cinq (5) années d'expérience comme PR;
- Évaluations positives dans son rôle de PR.

3) Si je n'ai pas encore suivi le cours Prise de décisions éthiques (PDÉ), combien cela va-t-il me coûter pour faire l'évaluation en ligne sur le PDÉ?

Un entraîneur peut se soumettre à l'évaluation en ligne sans avoir suivi l'atelier multisports. L'ACE demande 85 \$ à l'entraîneur qui désire le faire. L'évaluation en ligne est accessible à l'adresse <https://lecasier.coach.ca/>

4) Comment puis-je m'inscrire à un cours de formation de base?

Les cours de formation de base sont donnés par les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE) selon le calendrier qu'ils établissent. Chaque représentant a un calendrier en ligne des cours qu'il donne. Vous trouverez une liste des RPTFE et leurs coordonnées à l'adresse <https://coach.ca/fr/representants-provinciaux-ou-territoriaux-de-la-formation-des-entraîneurs-rptfe>

***Remarque :** Tout RDE ayant suivi un cours de formation de base avant 2014 doit reprendre ce cours, parce que le contenu a été modifié ou mis à jour. Ces RDE obtiendront de multiples points de perfectionnement qui serviront dans le cadre du maintien de leur certification.

5) Est-ce qu'une personne peut devenir PR et ÉE?

Oui, une personne peut suivre le parcours des PR ou des ÉE. L'ACE encourage les RDE à suivre les deux parcours pour bien comprendre l'ensemble des étapes de formation et de certification des entraîneurs.

6) Pendant combien de temps mon statut de RDE restera-t-il valide?

La certification d'un responsable du développement d'entraîneurs (RDE) est valide pendant cinq (5); cette personne doit accumuler 20 points de perfectionnement professionnel pendant cette période si elle veut maintenir sa certification pour le prochain cycle. Le maintien de la certification des RDE fonctionne exactement comme le cycle qui s'applique aux entraîneurs; toute formation reçue est créditée dans les deux parcours.

Un responsable du développement d'entraîneurs inactifs depuis plus de cinq (5) ans peut faire renouveler son statut si son OPS en fait la recommandation à Water Polo Canada, à condition d'avoir accumulé les 20 points de perfectionnement obligatoires et d'avoir reçu une rétroaction positive de leurs activités antérieures.

7) Comment mes certifications antérieures en animation ou évaluation influencent-elles mon statut actuel de RDE?

Les titres antérieurs (*Legacy LF, E, MLF, ME*) obtenus avant le lancement du programme de RDE peuvent exiger ou non de suivre les étapes du cheminement courant. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter : <https://coach.ca/fr/faq-pour-les-responsables-du-developpement-des-entraîneurs>